

**ANNIVERSAIRE** Il y a 70 ans, la communauté des sœurs protestantes, à Boudry, accueillait d'anciennes déportées françaises à leur sortie des camps nazis. Retour sur une histoire peu connue.

## Souvenirs d'un séjour à Grandchamp

ANTONELLA FRACASSO

«Elles ont commencé à faire des conférences à Neuchâtel, racontant leur captivité de manière saisissante que tout l'auditoire était ému et c'était tout du vécu, pas des racontars, toutes de la Résistance, des femmes de grande valeur.» Ainsi écrivait sœur Marthe dans une lettre; une des seules archives qui subsistent du séjour, d'octobre 1945 à janvier 1946, d'une dizaine d'anciennes déportées françaises au sein de la communauté des sœurs protestantes de Grandchamp, à Boudry.

Cette année 2015, qui marque le septantième anniversaire de la Libération en France, voit le moment opportun pour rappeler ce volet de l'histoire peu connu et pourtant arrivé près de chez nous. Brigitte Exchaquet-Monnier et Eric Monnier, ont retracé cette période de l'après-déportation dans un ouvrage, «Retour à la vie. L'accueil en Suisse romande d'anciennes déportées françaises de la Résistance (1945-1947)», paru en 2013.

Le couple y raconte non seulement le passage de ces dames à Grandchamp, mais dans huit autres maisons d'accueil en Suisse romande. L'initiatrice

**«Nous n'avons trouvé que peu de traces de leur passage à Grandchamp.»**



ERIC MONNIER ET BRIGITTE EXCHAQUET-MONNIER AUTEURS



**VIGNOBLE BOUDRY**  
Ce qu'elles ont vécu...  
(c) Mercredi soir, la foule se pressait au collège de Boudry pour entendre trois Françaises: la présidente de l'Association des familles de déportés, sa fille et une artiste rentrée de Ravensbruck, parler des années passées sous la botte allemande.  
Mme Fernier, professeur au lycée Ra-

Ci-dessus, la seule photo du passage des déportées à la communauté de Grandchamp lors d'une visite de Geneviève de Gaulle (au premier plan). A gauche, extrait d'un article paru dans «La Feuille d'Avis de Neuchâtel», ancêtre de «L'Express», le 10 décembre 1945.

PHOTO ARCHIVES ISABELLE GAGGINI-ANTHONIOZ

de ces séjours est Geneviève de Gaulle. Grâce à elle, entre autres, quelque 500 anciennes déportées, la plupart Résistantes, mais aussi quelques juives, telle Simone Veil qui résidait à Nyon, ont été reçues. Toutes des revenantes de Ravensbrück ou d'Auschwitz. D'ailleurs, un cliché témoigne de la visite de la nièce du Général de Gaulle à Grandchamp (photo).

Une information a été essentielle pour les auteurs: la nounou de Brigitte, Irène Gander-Dubuis, dirigea l'une des maisons d'accueil, à Château d'Oex. «C'est le point de départ du livre. J'étais fière d'elle», confie, émue, Brigitte.

Partageant leur vie entre Genève et Château d'Oex, les époux sexagénaires se sont déplacés dans quasiment toutes les résidences. Si certains lieux, comme Lausanne ou Nyon, ont offert moult informations, il n'en a pas été de même à Boudry.

«Nous n'avons trouvé que peu de traces du passage de ces femmes à Grandchamp, si ce n'est la lettre de sœur Marthe qui parle d'une conférence donnée à Boudry», confie le couple.

Un bref compte-rendu de cette conférence a été publié dans «La Feuille d'Avis de Neuchâtel», ancêtre de «L'Express», le 10 décembre 1945 (illustration). «Mme Audoul dépeignit la situation effroyable des femmes dans ce camp à la fin de la guerre, lorsque la brute vaincue, ne songeant qu'à venger sa défaite, massacrait ou laissait mourir de faim celles dont elle n'avait pu maîtriser l'âme», peut-on lire dans la «FAN».

### Petite histoire dans la grande Histoire

Comment expliquer que ce pan de l'histoire ne soit pas mieux retracé?

D'une part, «après la guerre, ces femmes ont été silencieuses. Certaines ont commencé à parler seulement dans les années 1980, mais

principalement de la Résistance et non de l'après-guerre», relève Eric, natif de La Chaux-de-Fonds. D'autre part, les séjours ont été brefs et comme l'explique aujourd'hui sœur Catherine: «Nous n'avons plus de sœurs ayant vécu dans ces années 1945-46.»

Ce n'est qu'une petite histoire dans la grande Histoire, observe joliment Eric, ex-bibliothécaire. A travers ce livre, le couple donne un peu de lumière à ces résistantes. «Nous avons voulu rendre hommage à ces femmes souvent trop modestes», souligne Brigitte, infirmière retraitée.

Durant leurs recherches, les époux n'ont pas retrouvé de déportées ayant logé à Grandchamp. En revanche, ils ont échangé avec des femmes accueillies dans d'autres maisons de convalescence. «Eric a retrouvé Noëlla Rouget – qui a logé à Château d'Oex. Dès qu'on a eu le premier maillon de la chaîne, tout est allé plus vite», poursuit l'épouse.

Les auteurs se souviennent des discussions avec ces rescapées de l'enfer. Un contraste énorme émanait entre la barbarie des camps nazis et leur séjour en Suisse. Eric et Brigitte songent aux déportées de Grandchamp, qui sont passées des cris de souffrance aux voix cristallines des sœurs chantant des psaumes.

De fil en aiguille, entre archives et rencontres, l'ouvrage a pris forme après quatre ans de travail. Des mots pour retracer les destins de ces femmes humbles et courageuses. ●



«Retour à la vie. L'accueil en Suisse romande d'anciennes déportées françaises de la Résistance (1945-1947)» Brigitte Exchaquet-Monnier et Eric Monnier, Editions Alphil, Neuchâtel, 2013.

### LE LANDERON L'«interdiction» d'arrosage est maintenue

Le site internet de la commune du Landeron le certifie: «Le Conseil communal a pris la décision ce jour d'interdire l'arrosage des jardins et le remplissage des piscines.» Ce jour... c'était début juillet, indique l'administration communale. Le reste de l'information est aussi assez flou, voire sujet à caution. Ne pas remplir la piscine, c'est facile à comprendre. Mais l'interdiction d'arroser les jardins... «Cela concerne les pelouses, pas les fleurs ou les légumes», précise l'administration. Quant aux bases légales de l'interdiction, c'est une question d'interprétation. La commune du Val-de-Ruz avait pris un arrêté pour signifier ce type d'interdiction au Pâquier. Pas au Landeron. «Cela n'était pas nécessaire, car l'article 2.2 du règlement du service des eaux prévoit cette disposition», assure le chef du dicastère des eaux Frédéric Matthey. L'article en question évoque en effet la sécheresse persistante, comme aussi des accidents d'exploitation, cas de force majeure ou travaux sur le réseau, pour «restreindre ou suspendre temporairement la fourniture de l'eau». Une interprétation large de cet article fait dire au conseiller communal qu'il faut comprendre cette phrase comme valant interdiction d'arroser. Euh... pourtant l'eau est toujours fournie au Landeron (sauf aux fontaines publiques). Sans mettre de policier derrière chaque jardin, la consommation d'eau est passée de 1700 à 1300 m3 par jour. Une sobriété des Landeronnais qui devrait les mettre à l'abri des coupures d'eau. ● STE

### PRODUITS DU TERROIR Un peu de Travers à l'expo de Milan

A l'occasion du 1er Août, «le train des terroirs suisses» a convoyé une délégation officielle helvète, conduite par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, à l'Exposition universelle de Milan. Les Traversins Marie-Anne et Daniel Givord étaient de ce convoi avec leur Délice des fées, une gelée de pommes à l'absinthe. En Italie, les Vallonniers ont juste trouvé le temps de visiter les stands suisse, français et allemand. «On nous a dit que c'étaient les plus beaux», glisse Daniel Givord. ● RÉD

**CIRCULATION** Les autorités neuvevilloises projettent de réduire la vitesse autorisée dans la grande majorité des rues.

## Vers une limitation à 30 km/h quasi générale à La Neuveville

Dépasser les 30 kilomètres à l'heure à La Neuveville, ce sera bientôt de l'histoire ancienne, hormis quelques hectomètres de route cantonale, considérés comme peu dangereux, qu'on devrait toujours pouvoir avaler à 50 km/h. C'est en tous les cas le vœu des autorités locales. Et de la police, à certains endroits.

Un premier jalon dans ce sens est en passe d'être posé cet automne, dès la fin de la période d'oppositions de 30 jours initiée le 8 juillet dernier. Passé ce délai, la commune travaillera à s'as-

surer qu'aucun véhicule ne puisse plus s'aventurer dans les rues du Tempé et du Château à plus de 30km/h. «L'insistance de la police cantonale, qui recevait des réclamations à répétition, a fait avancer les choses», indique le maire Roland Matti. «Mais l'idée est de convertir toutes les rues de la ville en zones 30. Nous en avons besoin, trop de gens roulent à des vitesses excessives dans certaines rues», juge-t-il.

Toute la ville devra-t-elle s'astreindre à cette mesure? A peu de choses près: la route canto-



La zone 30 grandirait. DAN STEINER

nale depuis Bienne resterait un tronçon à 50 km/h jusqu'à la Banque cantonale bernoise et passerait ensuite en zone 30, jusqu'au magasin Migros, juste avant Le Landeron. A l'intérieur, une zone de rencontre, soit à 20 km/h, ralentirait encore un peu plus le trafic entre le débouché nord des rues Beauregard et du Collège. Une autre zone 20 est également prévue entre le bâtiment de la mairie et celui de la gare.

Avant d'en arriver là, il est toutefois possible que les citoyens

de la ville aient leur mot à dire. «Nous sommes en train de finaliser cette entreprise, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs et les quatre commissions concernées», rapporte Roland Matti.

### Votation populaire?

Si tout se passe comme prévu, le projet pourra être validé cet automne par les quatre commissions, puis, début décembre, par le Conseil général neuvevillois. La commune pourrait alors convertir ses rues en zones 30 et 20, à condition que l'ensemble des

travaux ne dépassent pas les 700 000 francs. Si tel devait toutefois être le cas, une votation populaire se tiendrait en février.

Concernant les travaux de la zone précitée, en passe d'être réalisés aux rues du Tempé et du Château, il est prévu que le canton procède uniquement à des marquages dès la mi-septembre. Des aménagements en dur pourraient voir le jour en cas de oui au projet entier. Mais pas question jusque-là, de profiter pour appuyer sur le champignon. ● DST